

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2000)
Heft: 4

Artikel: Le prix de l'essence et la redevance en faveur de l'environnement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642441>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseils

En maîtrisant sa consommation de carburant, le citoyen profite indirectement de la redevance.

Prenons deux exemples concrets:

- En échangeant sa voiture qui consomme 8,5 l au 100 km contre une nouvelle qui ne consomme que 7,5 l, on économise quelque 200 litres d'essence par an, ce qui représente dans les 290 francs au prix actuel (mai 2000).
- En adoptant un style de conduite écologique «feutrée», on peut réduire de 10% à 15% sa consommation d'essence. Voilà qui ne réclame aucun investissement, mais seulement un peu de bon sens.

Etablissez le bilan utilité/coût de vos dépenses énergétiques familiales! Pour vous faciliter la tâche, servez-vous de la formule de calcul disponible en ligne sur le site

www.admin.ch/ofen/avenir



Selon le TCS, il existe déjà plus de 40 véhicules consommant moins de 5 l aux 100 km. La redevance en faveur de l'environnement n'est pas un problème pour les propriétaires de voitures peu goulues. Roulez futé!

PRIX DE L'ESSENCE

Le pétrole renchérit – et nous accepterions de nouveaux impôts?

Le prix de l'essence prend l'ascenseur et les adversaires d'une politique plus incisive dans les domaines de l'énergie et de l'environnement peignent le diable sur la muraille.

Pour qui veut bien s'informer, les choses sont claires: la redevance proposée en faveur de l'environnement n'est pas un impôt. Le produit net de cette redevance sur les énergies non renouvelables, qui polluent l'environnement, ne servira pas à financer des tâches de l'Etat. Tout cet argent sera restitué aux entreprises et aux ménages sous forme de réduction de leurs prestations aux assurances sociales. Globalement, la charge fiscale restera inchangée.

De la même manière, le produit net de la redevance promotionnelle ne va pas simplement alimenter les caisses de la Confédération. Ces 450 millions de francs par année serviront à cofinancer des investissements initiaux dans des techniques modernes. On pourra alors commercialiser des bâtiments, des installations et des appareils de meilleure qualité énergétique, qui profiteront également aux personnes non associées directement au programme promotionnel. A la différence de la redevance en faveur de l'environnement, la redevance promotionnelle modifiera quelque peu la proportion des dépenses de l'Etat dans le produit intérieur brut. Mais cet accroissement minime (+ 0,1%) ne bouleversera pas les comptes fédéraux. Il est du reste limité à 10 ans, éventuelle-

ment 15 ans, au maximum. Ajoutons qu'avec une quote-part fiscale voisine de 35%, la Suisse reste l'un des Etats les plus économes au monde.

Si le pétrole renchérit aujourd'hui, c'est surtout parce que l'OPEP limite la production, que le dollar est à la hausse et qu'aux USA, le début de la belle saison est marqué par des achats préventifs. Ce genre de turbulence n'est pas nouveau. Ce n'est pas une raison de rejeter les projets de redevances sur les énergies non renouvelables, bien au contraire: plus nous améliorons nos techniques énergétiques, mieux notre pays résistera à ces fluctuations de prix. En effet, une partie des montants employés naguère à importer du pétrole servira à l'économie suisse. De plus, l'article constitutionnel sur une redevance en faveur de l'environnement prévoit que le Conseil fédéral prend en compte les taxes déjà en vigueur (par ex. la RPLP) et la compétitivité en fixant le taux de la redevance. Ainsi les 2 ct./kWh prévus en constituent la limite supérieure. Quant au cumul des deux redevances sur lesquelles nous nous prononcerons le 24 septembre 2000, il est exclu.

Martin Renggli
chef de la division Economie et politique
de l'énergie, OFEN

**Si
l'on prend en
compte notre
pouvoir d'achat,
nous avons l'essen-
ce la moins chère
d'Europe**

Le prix de l'essence et la redevance en faveur de l'environnement

Il est totalement faux de dire que la redevance en faveur de l'environnement serait la cause principale de la hausse du prix du carburant ou qu'elle nous pénaliserait par rapport aux autres consommateurs européens. Et c'est aussi passer l'essentiel sous silence: s'il se montre raisonnable dans sa consommation énergétique, le Suisse moyen n'a rien à redouter de la votation du 24 septembre sur la redevance. Au contraire: ceux qui ménagent l'environnement y trouveront leur avantage.

La redevance en faveur de l'environnement prévoit d'augmenter de 18 centimes au maximum le prix du litre d'essence. Cette mesure ne s'appliquerait que progressivement dès 2004 et ne s'ajouterait pas à la taxe promotionnelle. En Allemagne, les nouveaux impôts écologiques vont, en 2001 déjà, grever de 18 pfennig le litre d'essence, pour l'augmenter finalement de 30 pfennig en 2003. Bon nombre d'autres pays prévoient ou

appliquent déjà des mesures analogues. La Suisse ne fait donc pas cavalier seul.

La redevance en faveur de l'environnement, par une réduction des déductions salariales destinées aux assurances sociales, sera intégralement recyclée dans le circuit économique. L'objectif principal de la redevance est de réduire les émissions nocives dues à la consommation d'énergie.